







La Gestion différenciée à Bournezeau

C'est un mode de gestion plus respectueuse de l'environnement, qui ajuste l'entretien des espaces verts et naturels à leur usage, leur fréquentation et leurs intérêts paysagers et écologiques.

Ce sont des pratiques qui permettent une désintensification et un ensauvagement de nos espaces verts afin de répondre aux enjeux environnementaux et climatiques de nos territoires :

-  Adaptation au changement climatique en replaçant le végétal au cœur de nos milieux urbains notamment pour lutter contre les îlots de chaleur
-  Atténuation du dérèglement climatique par la diminution de l'usage des engins à moteurs thermiques
-  Renforcement du potentiel écologique des sites en réponse à la diminution de la biodiversité
-  Amélioration de la ressource en eau avec la mise en œuvre d'espaces plus filtrants, et sans pesticides

C'est une graduation des pratiques d'entretien entre les espaces jardinés horticoles à l'**entretien soutenu**, jusqu'aux sites naturels à l'**entretien minimal**.

*Entretien autant que possible et aussi peu que nécessaire...
Suivez le guide !*

Code A : Espaces jardinés

La mise en scène est soignée et la gamme végétale est diversifiée et fleurie. L'entretien est fréquent et la végétation spontanée est contrôlée.



Type d'espaces	Pratiques à mettre en place
Zones en herbes	Tonte 2 fois par mois à partir de mars à une hauteur de 5 cm Mulching (ou export en saison de pousse) soit entre 15 à 20 tontes par an. Rotofil des abords 1 fois par mois
Massifs plantés	6 passages par an Massifs vivaces et arbustes (4 plants/m ² à la plantation) Gamme végétale diversifiée (10 variétés différentes). Généraliser la pleine terre. Entretien et taille en février-mars : rabattage des vivaces, taille en port libre des arbustes (élimination des vieux bois et raccourcissement des rameaux d'1/3), Délimitation des bordures, désherbage et rechargement en paillage (granulométrie < 2cm) Puis un passage mensuel pour le désherbage et taille éventuelle (défleurrissement)
Lisière haie, ruisseau	1 broyage annuel des lisières en octobre, contrôle régulier des ronces et ligneux débordants dans les cheminements. Généraliser les bandes de tonte dite de « confort » en bordure de cheminement
Gestion des arbres	Maintien d'un port libre. Contrôle régulier de l'état sanitaire.
Gestion des cheminements, voirie	Maintien d'une végétation rase (<5 cm). Désherbage mécanique et/ou manuel si besoin (un passage mensuel de mars à octobre)
Point d'amélioration	Faire évoluer la hauteur de tonte (tendre vers 7 cm) Proscrire et remplacement des haies taillées sur 3 faces. Proscrire jardinières, fleurrissement à base d'annuelles...

Code B : Espaces d'accompagnement - Voirie & lotissement

Le développement de végétation est accompagné pour une mise en scène sobre et champêtre La différenciation des tontes se fait en fonction des usages des lieux et la végétation spontanée peut être mise en scène (lisière herbacée). La gamme végétale est essentiellement champêtre et arbustive.

Type d'espaces	Pratiques à mettre en place
Zones en herbes	Tonte : 1 fois par mois Hauteur de tonte 7 cm en mulching Rotofil si besoin. Généraliser les tontes de confort aux abords des cheminements. Conservation des zones de prairies à prioriser le long des éléments linéaires du paysage (haies, ruisseau) : fauche exportée en septembre. Maintenir de la tonte pour les zones à l'ombre.
Massifs plantés	4 passages par an Gamme végétale de 6 variétés différentes. Se baser sur une végétation arbustive et couvre sol (feuillage) 1 entretien hivernal (taille rechargement en paillage copeaux bois.) 1 passage en mai, juillet et septembre : désherbage, taille en volume si nécessaire. Importance du choix des végétaux pour s'adapter à cette fréquence d'entretien
Lisière haie, ruisseau	1 broyage annuel des lisières en octobre, contrôle régulier des ronces et ligneux débordants dans les cheminements. Généraliser les bandes de tonte dite de « confort » en bordure de cheminement.
Gestion des arbres	Maintien d'un port libre. Contrôle régulier de l'état sanitaire. Conservation dans la mesure du possible du bois mort sur place (chandelle, tas de bois)
Gestion des cheminements, voirie	Maintien d'une végétation rase (<5 cm) par tonte.
Point d'amélioration	Bien gérer la différenciation des tontes et mettre en œuvre les moyens matériels pour la pratique des fauches tardives

Code C : Espaces champêtres

Le développement de la végétation spontanée est recherchée et mis en scène. La gestion s'appuie sur des pratiques agricoles (fauches, pâturage) et seuls les accès des usagers sont rendus possible par la tonte. La gamme végétale est uniquement champêtre et locale.



Type d'espaces	Pratiques à mettre en place
Zones en herbes	Tonte uniquement des cheminements (2 passages mensuels) Fauche tardive en septembre des prairies (dans la mesure du possible) ou conserver la pratique de récolte de foin en juin.
Massifs plantés	Massifs champêtres avec des essences bocagères. Un entretien annuel : taille hivernale, éclaircissement et recape
Lisière haie, ruisseau	Pas d'intervention. Contrôle éventuel de la végétation en bordure des chemins
Gestion des arbres	Maintien d'une évolution libre des arbres et des haies. Pas d'entretien particulier sauf risque sanitaire.
Gestion des cheminements, voirie	Maintien d'une végétation rase (< 5 cm) sur une largeur maximum de 1,50 m. Maintien des lisières de part et d'autres
Point d'amélioration	Entretien à ajuster en fonction de l'usage des lieux (sentiers pédestres, parking). Si mise en place de l'écopâturage, bien adapter les pratiques de pâturage.